



l'assurance xxxxxx refuse la prise en charge de mes mensualités

Par **ads**, le **09/09/2019** à **10:25**

Bonjour.rnrnJ'ai fait un rachat de crédit chez xxxxxx en octobre 2017, j'étais en accident de trajet au moment ou j'ai fait ce rachat mais au téléphone la conseillère m'a dit que ça n'avait pas d'importance pour l'assurance étant donné que c'est compté comme accident de travail et que je suis fonctionnaire. Aujourd'hui je suis en arrêt de travail pour maladie depuis mars 2018 et je n'arrive plus à payer mon crédit. xxxxxx dit que je ne suis pas couverte par l'assurance que j'ai souscrite au moment du rachat de crédit à cause de l'accident de travail. Quels sont mes droits ? ai-je vraiment payé cette assurance pour rien ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **morobar**, le **09/09/2019** à **16:56**

Bonjour,rnrnPourquoi ne pas commencer par lire l'intégralité du contrat d'assurance que vous avez souscrit, les événements garantis et aussi les événements exclus.rnrnVu d'ici il semblerait que votre pathologie soit une conséquence directe de votre accident, ce qui serait une bonne raison d'exclusion de garantie, le risque étant déjà réalisé à la souscription.